

Actualité européenne – L'Europe dans la campagne présidentielle

A la veille du second tour des élections présidentielles françaises, force est de constater que l'Europe n'a occupé qu'une place secondaire dans la campagne. Il faut dire que les dossiers européens ne sont pas des sujets faciles à aborder en France : même s'ils sont tous deux favorables à l'intégration européenne, les candidats finalistes n'ont pas pu ignorer que 51% des Français ont voté non au référendum sur le projet de traité constitutionnel en 2005.

Pourtant les thèmes européens joueront un rôle important dans le prochain quinquennat, et ce d'autant plus que **la France assurera la présidence de l'Union au second semestre 2008**. Parmi les thèmes de fond à l'ordre du jour de la présidence française, figurent **la réforme des institutions européennes** et le sort du projet de traité constitutionnel européen, ainsi que **les orientations économiques et sociales de l'Union européenne**.

Les deux candidats qualifiés pour le second tour sont d'accord sur le principe d'une révision des traités existants sur les aspects institutionnels, mais se distinguent pour ce qui concerne le mode d'adoption de ce texte. Le « traité simplifié » que Nicolas Sarkozy appelle de ses vœux serait ratifié par voie parlementaire. Ségolène Royal promet pour sa part l'organisation d'un référendum sur un texte qu'elle souhaite voir complété d'un « protocole social ».

Les deux candidats ont annoncé qu'une fois élus ils se rendraient immédiatement à Berlin, pour avoir des discussions avec la chancelière allemande Angela Merkel, dont le pays exerce actuellement la présidence de l'Union.

Les propositions des deux candidats en matière économique présentent certaines analogies. Tous deux critiquent la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et manifestent leur volonté de réorienter l'économie européenne dans un sens plus protecteur pour les citoyens. Ségolène Royal réclame une modification des statuts de la BCE et souhaite l'émergence d'un gouvernement économique européen. Elle veut « construire une Europe plus protectrice », à dimension sociale. Pour Nicolas Sarkozy, l'Europe doit « protéger dans la mondialisation » et réhabiliter la préférence communautaire. Le candidat veut mettre l'euro « au service de la croissance et de l'emploi ».

Le débat sur le rôle de la BCE a suscité une polémique. De nombreux économistes sont intervenus pour défendre l'euro et l'indépendance du dispositif monétaire européen, soulignant l'isolement de la France sur cette question.

Dossiers importants

La FNTP se mobilise en amont sur le projet de directive « Concessions »

Annoncée dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2007, **la proposition de directive concernant la coordination des procédures de passation des concessions de services et de travaux** devrait encore être présentée avant la fin de l'année.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de la consultation publique lancée avec le Livre vert sur les PPP et le droit communautaire des marchés publics et des concessions en 2004. Malgré une action conjointe de la FNTP et de la FIEC auprès des députés européens, le Parlement européen a soutenu l'approche de la Commission en faveur de l'adoption d'une directive (voir ELPS 59 de novembre 2006).

La FNTP, en coordination avec la FIEC,

a engagé plusieurs démarches pour faire connaître sa position en matière de réglementation des concessions. Un groupe de travail *ad hoc* au sein de la FIEC devra confirmer la position commune du secteur européen de la construction. Lors d'un entretien à la Représentation Permanente de la France à Bruxelles, la FNTP a pu constater une certaine convergence de vues avec les autorités françaises sur les orientations souhaitables du futur texte :

- faire apparaître les caractéristiques propres aux concessions, en particulier en terme de durée (flexibilité en fonction des investissements/amortissements), de rémunération et de prise de risques.
- éviter que la Commission se contente d'opérer un « tri » dans les dispositions prévues

par les directives « marchés publics », en particulier sur l'imposition systématique de la procédure du dialogue compétitif pour l'attribution des concessions.

La FNTP poursuivra donc son action sur ce dossier, en tenant compte des éléments de calendrier suivants :

Les autorités françaises souhaitent voir figurer ce dossier à l'agenda de la Présidence française, au second semestre 2008, pour accord politique en deuxième lecture (lors du Conseil Compétitivité de décembre 2008).

Compte tenu des délais de procédure, cela supposerait que la proposition soit publiée au plus tard fin 2007. La Commission paraît en position de tenir ce délai.

La Commission veut améliorer l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises de l'Union européenne

Dans une communication adoptée le 19 avril, la Commission propose une stratégie pour améliorer l'accès aux marchés des pays tiers, en particulier des pays émergents, pour les entreprises de l'Union. Cette communication

s'inscrit dans le cadre du programme de pilotage de la politique commerciale de l'Union, proposé en octobre 2006 et baptisé « Global Europe ».

Tout en réaffirmant l'ouverture du marché

communautaire au reste du monde, cette stratégie vise à abattre les barrières commerciales à l'étranger et à ouvrir de nouveaux marchés pour les exportateurs européens. Cette nouvelle approche repose sur **un partenariat**

décentralisé entre la Commission, les États membres et les entreprises pour intervenir « sur le terrain », dans les pays tiers, où l'expertise locale permet d'identifier et de traiter plus facilement les entraves au commerce.

Elaborée en 1996, la première stratégie communautaire d'accès aux marchés avait pour objectif de faire appliquer les résultats des négociations commerciales multilatérales et bilatérales et d'ouvrir les marchés de pays tiers en s'appuyant sur **deux piliers** : fournir aux entreprises de l'Union des **informations** sur les conditions d'accès aux marchés, avec la participation de toutes les parties prenantes européennes concernées, et élaborer une **méthode pour s'attaquer aux obstacles**. Dix ans plus tard, la nouvelle stratégie proposée par la Commission se veut plus adaptée aux nouvelles exigences de l'économie mondialisée qui se caractérise par l'apparition de nouveaux grands partenaires commerciaux, notamment les pays émergents (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Inde,

Mexique, Russie...) et la modification de la nature des entraves aux échanges avec le développement de barrières non tarifaires et réglementaires (réglementations, normes, autorisations, certifications, permis...), plus difficiles à identifier et plus complexes à aborder.

Le Commissaire au Commerce, Peter Mandelson, a précisé le contenu de la nouvelle stratégie. Dans une première étape, il s'agit d'abord d'une mise en commun plus opérationnelle des informations et des moyens d'action de la Commission, des États membres et, c'est là que réside la nouveauté, des entreprises, afin de favoriser leur pénétration des marchés les plus fermés. Cette première phase repose sur un travail d'identification des nouveaux obstacles aux échanges - réglementations superflues, normes discriminatoires et droits de la propriété intellectuelle bafoués - dans un certain nombre de domaines clés.

Une fois les obstacles identifiés, la Commission recommande de les lever en exerçant une

« diplomatie de pression » sur les pays « protectionnistes », en particulier les économies émergentes, qui ont atteint des niveaux élevés de croissance grâce au système commercial international mais qui maintiennent des dispositions rendant difficile d'accès leurs marchés. Parallèlement à ce qu'il qualifie de « phase active de dialogue » et d'« exercice pédagogique », le Commissaire au Commerce suggère un plus grand contrôle du respect des règles de l'OMC et une adaptation du mécanisme de règlement des différends, un plus grand contrôle de la mise en œuvre des accords bilatéraux existants et une présence plus forte de l'Union dans les organismes internationaux de standardisation. Le Commissaire a souligné que si les barrières résistent, l'Union envisagera des mesures pour lever ces barrières, comme le recours aux instances de l'OMC, qui constitue la troisième étape de la nouvelle stratégie communautaire.

En bref...

Création d'une commission temporaire sur le changement climatique au Parlement européen

Mise en place pour douze mois, à compter du 10 mai 2007, et composée de soixante membres (qui seront désignés par un vote lors d'une prochaine session plénière), la commission aura pour mandat de formuler des propositions sur la future politique intégrée de l'UE et de coordonner la position du Parlement pour les négociations internationales sur l'après-2012. Elle dressera également l'inventaire des avancées et perspectives en matière de lutte contre le changement climatique, étudiera l'impact environnemental, juridique, social, géopolitique régional et de santé publique de ces avancées récentes et perspectives, et organisera des auditions publiques. En créant cette commission temporaire, le Parlement traduit sa volonté de jouer un rôle clé dans la sensibilisation à un problème global urgent, et d'insuffler l'élan politique requis à la recherche de solutions concrètes, mobilisant tous les secteurs concernés.

Les contributions des États membres pour 2007 vont diminuer de 1,8 milliard d'euros - L'exécution budgétaire s'améliore

La Commission européenne a indiqué que l'excédent budgétaire 2006 est « historiquement bas », ce qui confirme la tendance à la baisse des excédents budgétaires annuels. La sous-exécution des dépenses en 2006, a entraîné un excédent de 1,848 milliard d'euros. C'est une nette amélioration si l'on compare avec les montants non dépensés des années précédentes : 11,6 milliards d'euros en 2000 ou 2,4 milliards d'euros en 2005.

Cette amélioration est due en partie au « système d'alerte précoce », qui permet de déceler et de corriger rapidement les problèmes d'exécution du budget. Ce système est appelé à jouer un rôle de plus en plus important à compter de 2007, la première année du nouveau cadre financier de programmation. La Commission admet cependant l'existence, cette année, d'un risque accru de sous-utilisation des crédits jusqu'au moment où les nouveaux programmes pluriannuels lancés sur la période 2007-2013 seront pleinement opérationnels.

L'excédent de 1,848 milliard d'euros permettra aux États membres d'obtenir, en 2007, une réduction correspondante de leur contribution au budget communautaire, celle-ci étant calculée en fonction de leur part respective dans le revenu national brut (RNB) de l'Union. Les réductions bénéficient donc aux 27 États membres : ainsi, l'Allemagne versera 366 millions d'euros de moins que prévu, le Royaume-Uni 308 millions, et la France 291 millions.

Le Président de la FIEC s'exprime à l'occasion de la conférence UE-G8 sur l'efficacité énergétique à Berlin

Organisée dans le cadre du G8, la conférence visait à approfondir la réflexion sur des solutions fondées sur le marché pour agir sur la demande d'énergie. Des experts issus des sphères politiques, industrielles et scientifiques ainsi que de la société civile, y sont intervenus pour présenter leur stratégie, leurs concepts et leur expérience en matière d'utilisation efficace de l'énergie.

Intervenant au nom du secteur européen du BTP, le Président de la FIEC, Daniel TARDY, a rappelé deux idées fortes : les économies d'énergie en matière de transport, y compris routier, ne doivent pas se faire au détriment d'une mobilité accrue, indispensable au développement économique.

C'est plutôt dans le domaine du bâtiment que doivent se concentrer les efforts d'économie d'énergie. Ce dernier représente actuellement 41% de la consommation énergétique en Europe, dont 70% dans le logement et 30% dans les bâtiments à usage commercial. Le chauffage et l'eau chaude représentent les trois quarts de cette consommation. Une réduction des deux tiers de cette dernière permettrait de réduire de 20% la consommation d'énergie globale européenne, sans obérer la mobilité et le développement économique. Au contraire, les travaux engendrés seront créateurs d'emploi et leurs coûts seraient rapidement amortis par les économies d'énergie réalisées.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fnfp.fr ou europe@fnfp.fr)